

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 099-2022

Point 07.21

Point 07.21. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – INSPE (partie 2)

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif à la deuxième partie des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de l'INSPE.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **la deuxième partie des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de l'INSPE.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- INSPE

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences PPME 2022/2023
UE Projet Professionnel Personnel

Code Apogée FPE1BM01							
Nom de l'UE	UE Projet Professionnel Personnel L1 S2						
Nom du responsable de l'UE	Etienne SCHNEIDER						
Composante porteuse	INSPE						
Nombre d'ECTS	3 ECTS						
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crénneau EDT	Production à rendre	Epreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée
1. Enseigner, un métier qui s'apprend (M. HEN)	1	production d'un écrit réflexif articulant les apports du module 1	30 mn	X		un écrit global sur l'UE	2 heures
2. Initiation à l'histoire des courants pédagogiques (M. PACHOD - M. POLITANSKI)	1	une épreuve écrite portant sur les modules 2 et 3	2 h	X			
3. Histoire du système éducatif et des différentes réformes (M. PACHOD - M. POLITANSKI)							
Code Apogée FPE1CM02							
Nom de l'UE	UE Projet Professionnel Personnel L2 S3						
Nom du responsable de l'UE	Etienne SCHNEIDER						
Composante porteuse	INSPE						
Nombre d'ECTS	3 ECTS						
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crénneau EDT	Production à rendre	Epreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée
4. Sociologie de l'éducation et politique de l'éducation (M. Politanski)	1	une fiche de lecture (de 5 à 8 pages) portant sur les modules 4 et 5			X	un oral global	20 minutes
5. Philosophie politique et morale de l'éducation (M. Dubreucq)	1	une épreuve écrite portant sur les modules 4 et 5	2 h	X			
Code Apogée FPE1DM03							
Nom de l'UE	UE Projet Professionnel Personnel L2 S4						
Nom du responsable de l'UE	Etienne SCHNEIDER						
Composante porteuse	INSPE						
Nombre d'ECTS	3 ECTS						
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crénneau EDT	Production à rendre	Epreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée
6. Psychologie du développement et des apprentissages (Mme HOAREAU)	1	Une épreuve écrite portant sur le cours psychologie du développement et des apprentissages	1h	X		un écrit global sur l'UE: Condition requise : avoir effectué un stage et déposé un rapport	2 heures
7. Immersion en stages d'observation (M. HEN)	1	Production d'un retour écrit d'expérience			X		

Code de l'UE	semestre impair	FPE2RM04						
	semestre pair	FPE2PM04						
Nom de l'UE	L'enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école primaire							
Nom du responsable de l'UE	M. Vincent SCHNEIDER							
Composante porteuse	INSPE							
Nombre d'ECTS	3							
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage		
	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crâneau EDT	Production à rendre			
	1	Écrit : partie notionnelle.	45 mn	X		Épreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée : 1h	
	1	Écrit : partie pédagogique.	45 mn	X				Écrit global composé de questions se rapportant aux contenus notionnels et pédagogiques de l'UE.
Code de l'UE	semestre impair	FPE2RM01						
	semestre pair	FPE2PM01						
Nom de l'UE	Notions de base pour l'enseignement du français à l'école primaire							
Nom du responsable de l'UE	Mme BEZU							
Composante porteuse	INSPE							
Nombre d'ECTS	3							
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage		
	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crâneau EDT	Production à rendre			
	50%	questions de cours	30mn			Épreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée : 1 h	
	50%	questions de cours	1 h					Un écrit sur des questions de cours
Code de l'UE	semestre impair	FPE2RM02						
	semestre pair	FPE2PM02						
Nom de l'UE	Notions de base pour l'enseignement des mathématiques à l'école primaire							
Nom du responsable de l'UE	M. IDRISSE							
Composante porteuse	INSPE							
Nombre d'ECTS	3							
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage		
	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crâneau EDT	Production à rendre			
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	1	une épreuve écrite intermédiaire	45 mn	X		Épreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée : 1 H	
	1	une épreuve écrite finale	1 H 15	X				Un écrit
Code de l'UE	semestre impair	FPE2RM03						
	semestre pair	FPE2PM03						
Nom de l'UE	Sciences de la vie de la terre/Physique – 1er degré							
Nom du responsable de l'UE	Mme HANDRICH/Mme LING							
Composante porteuse	INSPE							
Nombre d'ECTS	3							
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage		
	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation crâneau EDT	Production à rendre			
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	1	écrit sur table (questions de cours)	45 mn			Épreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)	Durée : 1 h	
Sciences physiques et technologie	1	écrit sur table (questions de cours)	45 mn					Un écrit
Sciences de la vie et de la terre	1	écrit sur table (questions de cours)	45 mn					
Code de l'UE	semestre impair							
	semestre pair							
Nom de l'UE	Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif français							
Nom du responsable de l'UE	M. Arnaud VIDAL							

Composante porteuse	INSPE					
Nombre d'ECTS	3					
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation créneau EDT	Production à rendre	Epreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)
	1	Epreuve écrite intermédiaire	1h	X		Durée: 1 h
	1	Epreuve écrite finale	1h	X		
Code de l'UE	semestre impair					
	semestre pair					
Nom de l'UE	Analyses et comparaisons de différentes démarches didactiques					
Nom du responsable de l'UE	Mme Corinne Jaek					
Composante porteuse	INSPE					
Nombre d'ECTS	3					
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation créneau EDT	Production à rendre	Epreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)
	1	Epreuve écrite intermédiaire	1h	X		Durée: 1 h
	1	Epreuve écrite finale	1h	X		
Code de l'UE	semestre pair					
	semestre impair					
Nom de l'UE	Enseigner l'allemand et l'alsacien à l'école primaire en Alsace					
Nom du responsable de l'UE	Mme Pascale Erhart					
Composante porteuse	INSPE					
Nombre d'ECTS	3					
	Evaluations au cours du semestre					Session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulés de l'épreuve	Durée	Epreuve sans convocation créneau EDT	Production à rendre	Epreuve de rattrapage : une épreuve unique par UE est prévue. Préciser ci-dessous le format retenu pour cette épreuve (écrit, oral, etc.)
	30%	Suivi en autoformation		X		Durée: 1 h
	70%	Epreuve orale finale	10 min	X		
	Une épreuve écrite					

Si des épreuves sont tenues au-delà des épreuves prévues ici, elles n'entrent pas dans le calcul du résultat.

Mention	Diplôme d'accès aux études universitaires										
Parcours	A (distanciel)										
Responsable des études	Philippe Zimmermann										
Composante	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)										
Liste des UE	Matière	Session initiale					Session de rattrapage par matière (Note plancher 08/20)				
		Coefficient de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve Evaluations continues (30% de la note finale) Contrôle terminal en fin d'année (70% de la note finale)	Durée	Epreuve avec convocation (Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (ABI ou ABI = O)	Coefficient de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (ABI ou ABI = O)
Intitulé de l'UE : Français (coef 1)		0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
Responsable :		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
Composante porteuse : INSPÉ											
Intitulé de l'UE : Langue vivante (coef 1)	Anglais	0,15	Contrôle continu - 1 devoir maison	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15mn		X					
Responsable :		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
Composante porteuse : INSPÉ	Allemand	0,15	Contrôle continu - 1 devoir maison	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15mn		X					
<i>Une langue au choix</i>		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
Intitulé de l'UE : Option 1 (coef 1)	Histoire	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
Responsable :		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
Composante porteuse : INSPÉ	Géographie	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
<i>Une option au choix parmi la liste</i>	Mathématiques	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
Intitulé de l'UE : Option 2 (coef 1)	Histoire	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
Responsable :		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
Composante porteuse : INSPÉ	Géographie	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
<i>Une option au choix parmi la liste (différente de la première)</i>	Mathématiques	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
	Culture générale	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						

Si des épreuves sont tenues au-delà des épreuves prévues ici, elles n'entrent pas dans le calcul du résultat.

Mention	Diplôme d'accès aux études universitaires											
Parcours	A (présentiel)											
Responsable des études	Philippe Zimmermann											
Composante	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)											
Liste des UE	Matière	Coefficient de l'épreuve	Session initiale					Session de rattrapage par matière (Note plancher 08/20)				
			Intitulé de l'épreuve Evaluations continues (40% de la note finale) Contrôle terminal en fin d'année (60% de la note finale)	Durée	Epreuve avec convocation (Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (ABI ou ABI = O)	Coefficient de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (ABI ou ABI = O)	
Intitulé de l'UE : Français (coef 1)		0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X		
Responsable :		0,15	Contrôle continu - 1 devoir maison	/		X						
Composante porteuse : INSPÉ		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X							
Intitulé de l'UE : Langue vivante (coef 1)	Anglais	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h		X	1	Oral	20 min.	X		
Responsable :		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15 mn		X						
Composante porteuse : INSPÉ		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
Une langue au choix	Allemand (présentiel)	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15mn		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
	Allemand (distanciel, si effectif insuffisant pour ouverture en présentiel)	0,15	Contrôle continu - 1 devoir maison	/		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15mn		X						
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
Intitulé de l'UE : Option 1 (coef 1)	Histoire	0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X	1	Oral	20 min.	X		
Responsable :		0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X							
Composante porteuse : INSPÉ	Géographie	0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X							
Une option au choix parmi la liste	Mathématiques (présentiel)	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h30		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
	Mathématiques (distanciel, si effectif insuffisant pour ouverture de l'option en présentiel)	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
Intitulé de l'UE : Option 2 (coef 1)	Histoire	0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X	1	Oral	20 min.	X		
Responsable :		0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X							
Composante porteuse : INSPÉ	Géographie	0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,2	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X							
Une option au choix parmi la liste (différente de la première)	Mathématiques (présentiel)	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h30		X						
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
	Mathématiques (distanciel, si effectif insuffisant pour ouverture de l'option en présentiel)	0,3	Contrôle continu - 2 devoirs maison (coeff. 0,15 par devoir)	/		X	1	Oral	20 min.	X		
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X							
	Culture générale	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X		
0,15		Contrôle continu - 1 devoir à la maison	/		X							
0,6		Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X								

Si des épreuves sont tenues au-delà des épreuves prévues ici, elles n'entrent pas dans le calcul du résultat.

Mention	Diplôme d'accès aux études universitaires										
Parcours	B (présentiel)										
Responsable des études	Philippe Zimmermann										
Composante	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)										
Liste des UE	Matière	Coefficient de l'épreuve	Session initiale				Coefficient de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (ABI ou ABJ = O)
			Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (ABI ou ABJ = O)					
Intitulé de l'UE : Français (coef 1) Responsable : Composante porteuse : INSPÉ		0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 devoir maison	/		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
Intitulé de l'UE : Mathématiques (coef 1) Responsable : Composante porteuse : INSPÉ		0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	4h	X						
Intitulé de l'UE : Option 1 (coef 1) Responsable : Composante porteuse : INSPÉ	Chimie	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2H		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1H		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	2H30	X						
	Physique	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1H30		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
Une option au choix parmi la liste	Biologie	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	45mn		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
Intitulé de l'UE : Option 2 (coef 1) Responsable : Composante porteuse : INSPÉ	Chimie	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2H		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1H		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	2H30	X						
	Physique	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1H30		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
Une option au choix parmi la liste (différente de la première)	Biologie	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	2h30		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 écrit sur table	45mn		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
	Langue vivante Anglais	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15 mn		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
	Langue vivante Allemand (présentiel)	0,25	Contrôle continu - 1 écrit sur table	1h		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15mn		X					
		0,6	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						
	Langue vivante Allemand (EAD)	0,15	Contrôle continu - 1 devoir maison	/		X	1	Oral	20 min.	X	
		0,15	Contrôle continu - 1 oral	15mn		X					
		0,7	Contrôle terminal - 1 écrit	3h	X						

CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

<p>Brève présentation :</p>	<p>Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).</p> <p>En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.</p> <p>Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.</p>
<p>Motivation de votre demande et contexte :</p>	<p>L'arrêté du 4 février 2022¹ modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.</p> <p>La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>
<p>Liste des activités visées par le diplôme :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours « premier degré » (professeur des écoles) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

	<ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle <ul style="list-style-type: none"> • Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle <ul style="list-style-type: none"> • Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...) - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
Liste des compétences attestées :	<p>La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)². 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.</p>
Contenus	<p>Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.</p>

² https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

	<p>L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.</p> <p>De plus, elle comprend une formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la laïcité et aux valeurs de la République ; - à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; - à l'égalité filles-garçons ; - au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.</p>
--	--

Partenariats

INSPE	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPÉ d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPÉ de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPÉ de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPÉ de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPÉ de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPÉ Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPÉ Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPÉ Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPÉ de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPÉ de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)
INSPÉ de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPÉ de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPÉ de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion
INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPÉ de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPÉ de Lorraine	Université de Lorraine
INSPÉ de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne (<i>partenaires</i>)
INSPÉ de Martinique	Université des Antilles (UA)

INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon (<i>sous condition de validation du CAC</i>)
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbone, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université (<i>partenaire</i>)
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université D'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	<ul style="list-style-type: none"> - Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPE	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

2- Modalités d'évaluation des usagers

Objet d'évaluation	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
---------------------------	---

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
Professeurs documentalistes		Les 4 compétences suivantes s'ajoutent aux cinq compétences P1 à P5 : D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination ;
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none">· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

- « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR LES DIU DESTINES AUX FONCTIONNAIRES STAGIAIRES A MI-TEMPS Année universitaire 2022-2023

L'évaluation du diplôme s'effectuera dans le cadre d'une évaluation intégrale par compétences s'appuyant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation publié au BO du 25 juillet 2013 (<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>) qui liste les compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer. Ce référentiel est repris par le référentiel de formation, intitulé "Former l'enseignant du XXI e siècle", des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE qui donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des parcours adaptés (le DIU), et permet de donner une formation homogène au niveau national et regroupe ces compétences en trois grands blocs (voir pages 5 et 6 du cadrage national du DIU).

Une liste d'attendus complète ce référentiel et est répertorié dans le cadrage national du DIU, pages 7 à 10.

A l'INSPE de l'académie de Strasbourg, l'évaluation des compétences consistera à vérifier un degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique »).

Pour ce faire, l'évaluation par compétences s'appuiera sur un portfolio intégrant :

- Plusieurs productions individualisées de l'étudiant.e. Certaines productions sont obligatoires. La liste des productions attendues ainsi que les éléments de forme sont fournis aux étudiants en début d'année par l'équipe pédagogique.
- Les rapports de stage du tuteur de l'éducation nationale.
- Le cas échéant (si des visites sont programmées), le(s) rapport(s) de visite du visiteur INSPE.

Un ou plusieurs entretiens de positionnement avec l'étudiant.e seront opérés.

La grille finale de positionnement de l'étudiant.e par rapport aux niveaux d'acquisition des attendus permettra au jury de statuer sur la validation globale des compétences (ACQ / NACQ).

Le DIU sera décerné aux fonctionnaires stagiaires à la double condition :

- Avoir validé (ACQ) les compétences attendues
Et
- Avoir obtenu un avis favorable à la titularisation (ADM) de la part de leur employeur.

Assiduité aux enseignements à l'INSPE et au stage en établissement

Les fonctionnaires-stagiaires, du fait de leur statut, ont l'obligation d'assiduité à l'intégralité des formations dispensées par l'INSPE et qui correspondent à leur mi-temps de formation. L'INSPE transmet par conséquent les listes d'émargement au Rectorat où aux Services Académiques chargés de ce suivi. L'INSPE prend également en compte l'assiduité et l'implication de l'étudiant dans l'évaluation par compétences du DIU.